



## Vol à l'étalage et casier judiciaire

Par **Sanapo**, le **28/11/2008** à **16:35**

Bonjour,

J'ai 19 ans. Ayant commis un vol à l'étalage en novembre 2008 (pour une valeur de 102€35), j'ai été emmené au commissariat où on m'a pris en photo et relevé les empreintes. Cependant, ma garde à vue n'a duré que 2 à 3 heures, après quoi la police m'a relâché avec un simple "rappel à loi", pas de condamnation ni d'amende. On ne m'a pas non plus demandé le remboursement des articles volés, ils ont simplement été restitués en intégralité au magasin.

Je n'avais auparavant aucun antécédent avec la justice. Je n'explique pas mon geste, je me sens très mal et honteux, je n'en dors plus la nuit.

Je fais actuellement des études de médecine avec l'espoir de devenir chirurgien. J'ai peur que cette faute me bloque dans mon futur emploi. Je sais que les administrations peuvent demander à voir notre casier judiciaire. J'aimerais donc savoir:

- si mon délit est inscrit à mon casier judiciaire sur tous les bulletins? (notamment bulletins 2 et 3 qui, il me semble, sont consultables par les administrations en vue d'une embauche).
- également, j'aimerais savoir si le casier judiciaire est généralement demandé dans le cadre des professions médicales?
- et enfin, si vous pensez que mon délit a été inscrit à mon casier, sera t-il effacé au bout d'un certain délais? si oui, lequel?

Vous remerciant par avance pour toutes vos réponses,  
Cordialement.